

Carte prépayée 12-17 ans


































PAYTOP
en partenariat avec

Vos conditions générales

en vigueur au 20 juin 2021



Essentiel pour moi

 Conditions de vente et d'utilisation de la Carte prépayée	page 3
 1 - Définition	page 3
 2 - Objet de la Carte prépayée 12-17 ans	page 4
 3 - Souscription de la Carte prépayée 12-17 ans	page 4
 4 - Délivrance de la Carte prépayée 12-17 ans	page 4
 5 - Délivrance de la Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire	page 4
 6 - Identifiant et mot de passe du Souscripteur	page 5
 7 - Activation de la Carte prépayée 12-17 ans	page 5
 8 - Rechargement	page 5
 9 - Utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans et exécution de l'ordre de paiement	page 5
 10 - Consentement du Porteur	page 5
 11 - Conditions d'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans chez certains Marchands	page 6
 12 - Rétractation	page 6
 13 - Conditions financières	page 6
 14 - Traitement des oppositions	page 6
 15 - Dispositif de sécurité personnalisé	page 6
 16 - Responsabilités	page 7
 17 - Durée, résiliation et suspension de la carte	page 8
 18 - Service client - Traitement des réclamations	page 9
 19 - Protection des données personnelles	page 9
 20 - Divers	page 10
 21 - Modification des Conditions générales	page 10
 22 - Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	page 10
 23 - Langue applicable	page 11
 24 - Garantie sur la carte	page 11
 25 - Convention de preuve	page 11
 26 - Protection des fonds	page 11
 27 - Droit applicable et tribunaux compétents	page 11
 Annexe 1	page 12
 Annexe 2	page 12
 Annexe 3	page 12



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE PRÉPAYÉE 12-17 ANS



Préambule

Les présentes Conditions Générales régissent les relations contractuelles entre l'Émetteur et le Souscripteur de la Carte prépayée 12-17 ans. Ces Conditions Générales contiennent des informations importantes déterminant les droits et obligations de chacune des parties et les conditions d'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans. Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et les accepte sans réserve dès souscription de sa part.

Le Souscripteur peut à tout moment les consulter, les stocker sur son ordinateur ou sur un autre support, les transférer par courrier électronique ou les imprimer sur papier de manière à les conserver. Il peut également obtenir gratuitement l'envoi d'un exemplaire

par courrier postal à son adresse sur demande écrite adressée au Service client - Paytop - 5 rue de la Baume - 75008 Paris.

Le Souscripteur s'engage à ce que le Porteur de la carte utilise cette dernière selon les termes et conditions des présentes Conditions Générales.

Le Service client se tient à disposition du Souscripteur et du Porteur afin de leur offrir la meilleure compréhension et qualité de service attendues. Compte tenu du service dématérialisé proposé, il est convenu que l'ensemble de la relation client est réalisé entièrement à distance grâce à l'utilisation de moyens de communication divers tels que l'espace personnel, les appels téléphoniques, les SMS, la messagerie électronique (e-mail).



Conditions d'utilisation de la Carte prépayée

La Carte prépayée 12-17 ans est émise par PFS Card Services Ireland Limited (ci-après dénommée PCSIL) agréée et supervisée en qualité d'établissement de monnaie électronique par la Banque centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland) sous le numéro C175999, dont le siège social est situé au : Front Office, Scurlockstown Business Park, Trim, Co.Meath, Irlande C15 K2R9. PCSIL est habilitée à exercer son activité en France dans le cadre d'un passeport européen ainsi qu'en ayant recours à un distributeur français Paytop SAS. Paytop est une société par actions simplifiée agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité d'établissement de paiement sous le code interbancaire 16408K, (ci-après dénommée "Paytop"). L'agrément de Paytop peut être consulté sur le registre public à l'adresse suivante : <http://regafi.fr>

PFS Card Services Ireland Limited (PCSIL) est agréée comme opérateur principal par les Systèmes et Associations. Mastercard® est une marque déposée de Mastercard® International Incorporated. À titre d'information, Paytop et Macif ont conclu un partenariat portant sur la distribution de la Carte prépayée 12-17 ans. À ce titre Paytop agit en qualité de distributeur de la Carte prépayée 12-17 ans et est responsable de cette offre. Macif intervient en qualité de sous-distributeur de la Carte prépayée 12-17 ans.

1 - Définition

"Authentification" : procédure permettant à PCSIL de vérifier l'identité de l'utilisateur de la Carte prépayée ou la validité de l'utilisation de cette Carte y compris l'utilisation des données de sécurité personnalisées de l'utilisateur.

"Carte" ou "Carte prépayée 12-17 ans" : une Carte prépayée de paiement et de retrait nominative internationale à autorisation systématique, sur laquelle est stockée électroniquement une valeur monétaire représentée par une créance sur l'Émetteur et qui peut être utilisée sous réserve des limites prévues pour le chargement, les transactions et le remboursement.

"Compte" : un compte spécifique de monnaie électronique ouvert dans les livres de l'Émetteur qui est associé à une carte, et qui est maintenu dans le seul but de réaliser des Opérations de paiement par carte. Ce Compte n'est pas un compte de paiement. Il ne peut être rechargé qu'en monnaie électronique acquise suivant les termes des présentes Conditions générales.

"Conditions Générales" : les présentes Conditions Générales de vente et d'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans ainsi que le guide tarifaire constituant le contrat accepté par le Souscripteur.

"CVC" : "connaître votre client" ou "Know Your Customer", dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la vérification d'informations relatives à votre identité et à vos antécédents financiers peut être requise.

"DAB" : un distributeur de billets automatique est un support de télécommunication électronique qui permet au Porteur d'effectuer des transactions financières (retrait en DAB ou consultation de solde), en particulier des retraits d'espèces. La plupart des DAB identifient le Porteur lorsque celui-ci insère sa carte.

L'Authentification du Porteur se fait lorsqu'il compose son code ou numéro d'identification personnel (code PIN).

"EEE" : l'Espace économique européen prévoit la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein du marché intérieur de l'Union européenne (UE) entre ses 28 États membres, ainsi que trois des quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

"Émetteur" ou "PFS Card Services Ireland Limited" : PFS Card Services Ireland Limited (PCSIL), émetteur de la monnaie électronique stockée sur la Carte prépayée 12-17 ans.

"Espace personnel" : désigne un environnement numérique dédié à l'usage personnel du Souscripteur ou du Porteur, selon le cas, sur le site.

"Frais" : tous les frais relatifs aux Services payables par le Souscripteur tels que prévu dans le guide tarifaire.

"Jours ouvrables" : du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h, à l'exclusion des jours fériés.

"Marchand" : commerçant ou toute autre personne acceptant le paiement par la Carte prépayée 12-17 ans.

"Monnaie électronique" : est une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'Émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'Opérations de paiement et qui est acceptée par un Marchand.

"Opération de paiement" ou "Opération" : Transfert de fonds en vue de l'achat de biens ou de services auprès d'un Marchand, dont le paiement est effectué (en totalité ou en partie) en utilisant la carte, y compris les paiements via internet, par téléphone et les ventes par correspondance.

“**Nous**”, “**Notre**” ou “**Nos**” : PFS Card Services Ireland Limited (PCSIL) en tant qu'émetteur de monnaie électronique agréé.

“**Porteur**” : personne mineure âgée entre 12 et 17 ans, désignée par le Souscripteur en qualité d'utilisateur de la Carte prépayée 12-17 ans ou de la Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire. Le Porteur est juridiquement et financièrement sous la responsabilité du Souscripteur de la carte.

“**Service client**” : désigne le service client géré par Paytop.

“**Services**” : les services prévus par les présentes Conditions Générales, telles que l'émission et la gestion de la carte.

“**Souscripteur**” : personne physique majeure ayant conclu les présentes Conditions Générales, agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, résidant habituellement en France. Il est juridiquement et financièrement responsable de l'utilisation de la carte.

“**Solde disponible**” : montant de Monnaie électronique présente sur la Carte prépayée 12-17 ans qui peut être utilisé par le Porteur.

“**Systèmes et Associations**” : désigne le réseau de paiement Mastercard, comme indiqué sur la carte.

“**Vous**” ou “**Votre**” ou “**vos**” : conformément aux présentes Conditions Générales, le Souscripteur et/ou toute personne à qui a été fourni une carte en qualité de Porteur.

◆ 2 - Objet de la Carte prépayée 12-17 ans

La Carte prépayée 12-17 ans est une Carte prépayée rechargeable, émise par PFS Card Services Ireland Limited en vertu d'une licence accordée par Mastercard International Incorporated.

◆ **2.1** - La carte permet à son Porteur :

- d'effectuer des retraits auprès des DAB affichant la marque Mastercard® ;
- de régler des achats de biens ou de services à distance auprès d'un Marchand, dont le paiement est effectué (en totalité ou en partie) en utilisant la carte, y compris les paiements via internet, par téléphone et les ventes par correspondance ;
- de régler des achats de biens ou de services auprès d'un Marchand disposant des équipements cartes (Terminal de paiement électronique “TPE” ou automate présentant la marque Mastercard).

◆ **2.2** - Les devises de la carte sont l'euro, le Dollars US, le Dollar canadien, le Dollar australien, le Franc suisse et la Livre sterling.

◆ **2.3** - La Carte prépayée 12-17 ans n'est pas une carte de crédit. La carte n'est pas émise par un organisme de crédit. Quel que soit le type de carte(s) que vous détenez, sur chaque carte est stockée électroniquement une valeur monétaire représentée par une créance sur l'Émetteur correspondant au solde disponible.

◆ **2.4** - La validation de la demande de souscription par PCSIL n'intervient qu'après vérification de votre identité sur la base des informations nécessaires que vous nous aurez fournies et nous permettant de satisfaire à toutes les exigences CVC applicables concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que conformément à l'article “Activation de la Carte prépayée 12-17 ans”. Nous tenons un registre de ces informations et documents, conformément aux exigences légales et réglementaires relatives aux exigences CVC.

◆ **2.5** - Le Solde disponible sur la carte n'est pas porteur d'intérêts.

◆ **2.6** - Le Compte n'est pas un compte bancaire ou de crédit, vous devez donc vous assurer que le solde disponible sur le Compte est suffisant avant de permettre au Porteur d'effectuer des achats, paiements ou retraits (y compris les taxes, taxe sur la valeur ajoutée incluse, charges et frais applicables).

◆ **2.7** - Si pour une raison quelconque, le montant d'une Opération de paiement traitée avec la Carte s'avère supérieur au solde disponible, vous devrez nous rembourser le montant de cet excédent sans délai. Nous sommes en droit de suspendre toutes les opérations de paiement en cours ou subséquentes.

◆ **2.8** - Les présentes Conditions Générales ne vous confèrent pas le droit d'engager une action contre les Systèmes et Associations, ses sociétés affiliées ou ses tierces parties.

◆ 3 - Souscription de la Carte prépayée 12-17 ans

◆ **3.1** - La souscription de la Carte prépayée 12-17 ans se fait sur le site <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/banque-credit-epargne/carte-prepayee-12-17-ans>.

La souscription de la carte ne peut être demandée que par une personne physique, majeure et capable résidant en France métropolitaine ou dans les DOM.

Le Souscripteur doit posséder une adresse e-mail et un numéro de téléphone mobile valide ainsi qu'un accès Internet. Il doit impérativement être titulaire d'un compte de paiement ou d'un compte bancaire chez un prestataire de services de paiement agréé/habilité en France métropolitaine ou dans les DOM.

Le Souscripteur déclare qu'il agit pour son compte propre et à des fins non professionnelles, dans le cadre de la souscription des présentes et pendant toute la durée des présentes Conditions Générales applicables à la carte. La carte ne peut être utilisée qu'à des fins non professionnelles.

◆ **3.2** - Pour la validation de la souscription, le Souscripteur doit adresser deux pièces d'identité en cours de validité dont une portant photographie. L'Émetteur se réserve le droit de demander tout autre document ou information complémentaire, pour lui permettre notamment d'effectuer les vérifications utiles au respect de ses obligations légales y compris en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

◆ **3.3** - Afin de pouvoir utiliser la Carte prépayée 12-17 ans, le Souscripteur doit procéder au chargement initial de la carte. Ce chargement initial se fait pour un montant minimum de 10 euros et dans la limite du plafond conformément à l'annexe 1, par carte bancaire lors de la souscription. Le Souscripteur indique lors de son parcours de souscription en ligne, le montant de chargement initial qu'il souhaite effectuer.

Le montant du chargement initial par carte bancaire apparaît chargé sur la carte 24h maximum après la date de la saisie du chargement et est disponible dès réception de la Carte prépayée 12-17 ans.

Tout dossier de souscription retourné invalide ou incomplet est réputé annulé.

◆ 4 - Délivrance de la Carte prépayée 12-17 ans

La Carte prépayée 12-17 ans est adressée par courrier à l'adresse du Souscripteur dans les douze jours ouvrés qui suivent la validation du dossier de souscription comprenant l'ensemble des pièces justificatives. Le Souscripteur s'engage à ce que le Porteur utilise la carte et/ou son numéro, conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.

◆ 5 - Délivrance de la Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire

Le Souscripteur peut commander jusqu'à 2 cartes prépayées 12-17 ans supplémentaires pour des bénéficiaires mineurs. En effet, nous vous rappelons que les Porteurs de cartes prépayées 12-17 ans supplémentaires sont vos enfants âgés de 12 à 17 ans. Toute souscription de nouvelle Carte prépayée supplémentaire est soumise aux présentes Conditions Générales. En conséquence, tout Porteur de carte est réputé agir sous la responsabilité du Souscripteur. Si vous remplissez ces conditions et souscrivez à ce service, nous vous ferons parvenir une Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire. Dès réception de celles-ci, vous pourrez remettre cette Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire à son Porteur qui pourra en faire un usage immédiat, à condition que :

I. Vous lui fournissiez une copie des présentes Conditions Générales et assurez le respect des présentes Conditions Générales,

II. La Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire ne puisse être utilisée que par un Porteur supplémentaire,

III. Vous nous fournissiez toute autre information et/ou documents supplémentaires qui nous permettront de nous conformer

à toutes les exigences relatives au “CVC” et à la lutte anti-blanchiment d’argent en vigueur.

IV. Vous avez effectué le chargement initial de la Carte prépayée 12-17 ans supplémentaire.

Le Souscripteur est responsable de l’utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans, et notamment de tous frais engagés par le Porteur utilisant la (les) carte(s) prépayées 12-17 ans supplémentaire(s). Le Souscripteur est considéré comme détenteur de l’intégralité de la monnaie électronique. L’utilisation d’une carte par un Porteur engage la responsabilité du Souscripteur.

◆ 6 - Identifiant et mot de passe du Souscripteur

Le Souscripteur reçoit ses codes : l’identifiant par e-mail et le mot de passe par SMS lui permettent d’accéder à son espace personnel de gestion sur <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/banque-credit-epargne/carte-prepayee-12-17-ans> et ainsi de pouvoir activer la (les) carte(s) prépayée(s) 12-17 ans, et d’effectuer notamment des opérations de chargement et de rechargement. Les principales fonctionnalités accessibles sur ce site sont les suivantes : activation de la carte, rechargements de la carte, consultation du solde disponible et des opérations de paiement réalisées avec la carte, mise en opposition de la carte, demande de réédition du code confidentiel de la carte, modification de certaines données personnelles (adresse postale et e-mail).

L’identifiant et le mot de passe sont personnels et confidentiels. Cela implique donc de la part du Souscripteur :

I. de mémoriser le code dès réception et supprimer le SMS d’envoi ;

II. de ne jamais écrire le code sur la carte ou sur tout autre support gardé habituellement à proximité de la carte ;

III. de garder le code secret en tout temps ;

IV. de ne divulguer à personne le code.

Un relevé des opérations de paiement associées à la carte est accessible sur l’espace personnel. Le Souscripteur pourra obtenir sur support papier gratuitement les informations précitées selon une périodicité définie, s’il en fait la demande écrite au service client à l’adresse suivante : Paytop - 5 rue de la Baume - 75008 Paris. Il est recommandé au Souscripteur de conserver les relevés en cas de litige et de vérifier le contenu du relevé systématiquement. Un relevé récapitulatif des Frais sera mis à disposition du Souscripteur sur son espace personnel de gestion.

Le Porteur dispose également d’un espace personnel limité accessible via le site <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/banque-credit-epargne/carte-prepayee-12-17-ans/espace-de-gestion-carte-prepayee>. Son identifiant correspond à son numéro de portable renseigné dans le dossier de souscription et le mot de passe correspondant au numéro d’identification de la carte. L’espace personnel du Porteur se limite à l’informer sur ses opérations de paiement réalisées et sur le Solde disponible.

◆ 7 - Activation de la Carte prépayée 12-17 ans

La Carte prépayée 12-17 ans est envoyée inactive. Cette carte doit être activée par le Souscripteur après réception et avant toute utilisation.

L’activation de la Carte s’effectue en suivant la procédure d’activation de la Carte depuis votre Espace personnel de gestion <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/banque-credit-epargne/carte-prepayee-12-17-ans>. Au moment de l’activation de la Carte, le Porteur recevra son code confidentiel, également appelé code PIN, par SMS au numéro de téléphone renseigné.

La Carte prépayée 12-17 ans dispose automatiquement lors de son activation de la technologie “sans contact” pour le règlement des achats de biens ou services auprès d’un Marchand équipé. Le montant unitaire maximum d’une opération de paiement par l’utilisation de “sans contact” est limité à 50 € selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Au-delà du montant autorisé, l’utilisation du “sans contact” n’est plus disponible. Le Porteur est invité à taper son code PIN pour autoriser l’opération de paiement.

La technologie “sans contact” peut être désactivée à tout moment à partir de l’espace personnel du Souscripteur.

◆ 8 - Rechargement

À la souscription, le Souscripteur reconnaît la limite du plafond de rechargement fixé conformément à l’annexe 1.

Lorsque l’Émetteur reçoit un ordre incomplet, il doit sans délai le rejeter formellement et le notifier au Souscripteur ou demander des explications au prestataire de services de paiement du Souscripteur émetteur de la carte bancaire ou de paiement.

La monnaie électronique est émise par l’Émetteur et stockée sur la Carte à la date à laquelle les fonds sont mis à la disposition du Souscripteur. En cas d’annulation, par le prestataire de services de paiement émetteur de la carte bancaire ou de paiement ou d’un transfert de fonds par carte reçu à tort, la monnaie électronique correspondante sera annulée par l’Émetteur et restituée au prestataire de services de paiement du Souscripteur.

◆ 9 - Utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans et exécution de l’ordre de paiement

● **9.1** - Le Porteur utilise la Carte prépayée 12-17 ans, dans la limite du solde disponible, chez les Marchands affiliés aux Systèmes et Associations applicables ou pour le retrait d’espèces en euros ou dans une autre devise. Dans le cas où le solde disponible serait insuffisant pour effectuer une opération de paiement, certains Marchands ne permettront pas de combiner l’utilisation de plusieurs moyens de paiement afin de compléter le montant de l’opération de paiement requis. Par conséquent, l’opération de paiement ne pourra pas être réalisée et le Souscripteur est invité à recharger la Carte prépayée 12-17 ans.

● **9.2** - La valeur de chaque Opération de paiement ainsi que le montant des Frais payables par vos soins, en vertu des présentes Conditions Générales, seront déduits du Solde disponible.

● **9.3** - Des Opérations de paiement peuvent être réalisées dans des devises autres que celles proposées par la carte. Le Souscripteur devra payer des commissions supplémentaires liées à l’application du taux de change pour la réalisation de telles opérations de paiement conformément au guide tarifaire.

● **9.3** - Afin de vous protéger et de nous protéger contre la fraude, les Marchands demanderont une autorisation électronique avant de traiter toute opération de paiement. Si un Marchand n’obtient pas cette autorisation électronique, il sera alors contraint d’annuler la transaction.

● **9.5** - Nous pouvons refuser l’autorisation de toute utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans qui constituerait une violation des présentes Conditions Générales. Si nous possédons des raisons de vous soupçonner, vous ou un tiers, d’avoir commis ou d’avoir l’intention de commettre une fraude ou toute autre manœuvre illégale non autorisée, nous sommes en mesure de suspendre toute transaction suspecte.

● **9.6** - L’utilisation de la carte peut être occasionnellement interrompue du fait de la maintenance des Systèmes et Associations. Veuillez contacter le service client afin de nous soumettre d’éventuels problèmes rencontrés lors de l’utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans. Nous nous efforcerons de répondre à vos attentes dans les plus brefs délais.

◆ 10 - Consentement du Porteur

Dès qu’une opération de paiement est reçue et autorisée par l’Émetteur, elle ne peut pas être révoquée. Une opération de paiement est réputée autorisée uniquement si le Porteur a donné son consentement à l’exécution de l’opération. Le consentement du Porteur est donné de l’une des façons décrites ci-après :

● Pour les opérations sur TPE ou DAB :

- Saisine du code PIN sur l’équipement cartes (Terminal de paiement électronique “TPE” ou automate présentant la marque Mastercard).

- Maintien de la carte pendant quelques secondes sur l’équipement cartes pour la réalisation d’une opération à l’aide du “sans contact”. L’utilisation du “sans contact” activé ne requiert pas la saisie du code PIN.

- Pour les opérations à distance :
 - Saisine sur la page de règlement du site du Marchand des données liées à l'utilisation de la carte incluant les informations nécessaires pour réaliser l'authentification.

Au sein de l'EEE, nous assurerons que le montant de l'Opération de paiement est crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Marchand dans un délai d'un jour ouvrable. Si le prestataire de services de paiement du Marchand est situé en dehors de l'EEE, nous effectuerons alors le paiement dans les meilleurs délais.

Le Porteur de la Carte peut retirer son consentement en cas de procédure de redressement ou de liquidation du Marchand tant que le compte de paiement du Marchand n'a pas été crédité du montant de l'Opération de paiement.

● 11 - Conditions d'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans chez certains Marchands

Les paiements et retraits réalisés au moyen de la Carte prépayée 12-17 ans sont possibles dans la limite du solde disponible sur la carte au moment du retrait ou de l'achat et dans la limite du plafond d'utilisation de la carte conformément à l'annexe 1 des présentes.

Dans certains cas, le Marchand peut demander à l'Émetteur à ce que le Porteur de la Carte dispose d'un Solde disponible supérieur à la valeur de l'opération de paiement qu'il souhaite faire. Seule la valeur réelle et finale de l'opération de paiement sera effectivement débitée du solde disponible. Les Marchands prennent des garanties et doivent bloquer des fonds qui ne seront pas forcément débités de la carte. Il peut s'agir par exemple : des hôtels, des loueurs de voitures, les distributeurs de carburant, certains sites internet.

Certains sites des Marchands procèdent à une demande d'autorisation sur la carte pour s'assurer de la disponibilité des fonds. Cette autorisation a un impact temporaire sur le solde disponible. Certains Marchands ne débitent la carte que lors de l'expédition des marchandises. Le Porteur doit alors s'assurer de disposer en permanence des fonds suffisants pour couvrir ses opérations de paiements car toute demande d'autorisation impacte le solde disponible. Certains commerçants peuvent ne pas accepter votre Carte prépayée 12-17 ans. Il est de votre responsabilité de vérifier la politique de chaque commerçant. Nous déclinons toute responsabilité en cas de refus de votre carte de la part d'un Marchand.

● 12 - Rétractation

● **12.1** - Dans le cadre d'une souscription de la Carte prépayée 12-17 ans à distance, vous disposez d'un délai de rétractation de quatorze jours calendaires (le délai est prolongé s'il expire un samedi, dimanche ou jour férié) à compter de la souscription de la (les) carte(s), sans motif ni pénalités. L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit des présentes Conditions Générales. Sans votre accord, les Services ne peuvent recevoir commencement d'exécution tant que le délai de quatorze jours n'est pas arrivé à son terme. Si vous utilisez nos services avant ce délai d'expiration, vous ne serez tenu en cas de résolution des présentes qu'au paiement proportionnel des services fournis, à l'exclusion de toute pénalité.

Pour exercer votre droit, vous devez nous informer par écrit dans le délai de quatorze jours calendaires de votre souhait de résilier les présentes Conditions Générales et nous faire part de votre engagement de ne plus utiliser la Carte prépayée 12-17 ans à compter de votre demande de rétractation. Nous annulerons alors la commande de carte et vous rembourserons le montant du solde disponible ainsi que la cotisation réglée. Cependant, nous nous réservons le droit de conserver le solde disponible pendant une période maximum de trente Jours ouvrables suivant la réception de votre demande de rétractation avant de vous rembourser, afin de nous assurer que les opérations de paiement en attente ont bien été réglées.

Le Souscripteur qui souhaite exercer son droit de rétractation devra envoyer sa demande écrite ("Bordereau de rétractation" disponible en Annexe 3) par lettre recommandée avec avis de

réception à l'adresse suivante : Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris.

● **12.2** - Après le délai de rétractation, c'est-à-dire, au-delà des quatorze jours calendaires après souscription de la Carte, vous pourrez demander la résiliation des présentes Conditions Générales conformément à l'article "Durée, résiliation et suspension de la carte" des présentes Conditions Générales.

● 13 - Conditions financières

Les conditions financières associées à la Carte prépayée 12-17 ans figurent dans le "Guide tarifaire" Carte prépayée 12-17 ans en vigueur disponible sur le site www.macif.fr.

● 14 - Traitement des oppositions

Le Souscripteur ou le Porteur doit informer le service client dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : **Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris** ou au numéro de téléphone du service client suivant **09 72 14 88 68** ou depuis son espace personnel, dès qu'il a connaissance d'une utilisation frauduleuse de sa Carte, de la perte ou du vol de la carte, du détournement ou de toute utilisation non-autorisée de celle-ci, de l'utilisation des données de sécurité personnalisées associées ou de toute autre donnée sensible, afin de faire opposition sur la carte. Une notification de cette opposition est envoyée par e-mail au Souscripteur.

La demande d'opposition est réputée faite à la date de réception effective de la demande par l'Émetteur ou toute personne mandatée par elle, à cet effet. En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de la Carte, l'Émetteur ou Paytop est habilité à demander un récépissé ou une copie du dépôt de plainte au Souscripteur ou au Porteur qui s'engage à y répondre dans les plus brefs délais. Le Souscripteur et le Porteur sont informés que toute fausse déclaration dans le cadre des présentes est passible de sanctions prévues par la loi. La demande d'opposition est prise en compte immédiatement par l'Émetteur à réception de la demande. L'Émetteur suspend immédiatement les Services, de façon à limiter toute perte supplémentaire. Toutefois, il ne peut procéder à une suspension de manière à éviter une utilisation abusive des Services que si le Souscripteur ou le Porteur lui fournit le nom du Porteur ou s'il présente assez d'informations pour que l'Émetteur identifie de manière sûre et certaine la carte.

Les cartes de remplacement seront envoyées à l'adresse la plus récente enregistrée par le Souscripteur. Des frais de remplacement de Carte prépayée 12-17 ans pourront être facturés conformément au guide tarifaire.

Après expiration de la (des) carte(s) ou après avoir retrouvé une carte déclarée volée, le Souscripteur ou le Porteur s'engage à détruire la (les) carte(s) prépayée(s) en la (les) coupant en deux par la bande magnétique.

● 15 - Dispositif de sécurité personnalisé

L'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans nécessite l'utilisation du dispositif de sécurité personnalisé propre à cet instrument de paiement. Ce dispositif vise à authentifier le Porteur à chaque opération de paiement réalisée.

Le dispositif de sécurité personnalisé prend la forme suivante :

- Un code PIN à composer chaque fois que le Porteur en reçoit l'instruction. Le nombre d'essai successif de saisie de ce code sur un TPE ou automate étant limité à 3 essais sous peine de blocage de la carte ou de sa capture par le DAB.

- Un protocole de sécurité de paiement sur internet. Ainsi, lors d'un paiement en ligne, le Porteur est invité à communiquer ses informations de paiement tels que numéro de la Carte, date, cryptogramme. Le nombre d'essai est limité à 3 sous peine de blocage de la Carte.

Le Porteur pourra demander le déblocage de la Carte en appelant le Service client au numéro suivant 09 72 14 88 68 ou en leur écrivant à l'adresse e-mail suivante : carte12-17@macif.fr.

Sécurité et avertissement à l'attention du Porteur

L'Émetteur, Paytop, leurs collaborateurs, les Marchands, les Autorités, un site de e-commerce ne demanderont jamais le code PIN de la Carte prépayée 12-17 ans au Porteur. Si quelqu'un prétend être autorisé à demander ce code, le Porteur doit refuser et il doit prévenir l'Émetteur par l'intermédiaire de Paytop aux coordonnées suivantes : carte12-17@macif.fr

Le Porteur doit TOUJOURS :

- MÉMORISER le code PIN personnel et confidentiel de sa Carte prépayée 12-17 ans ;
- COMPOSER ce code PIN à l'abri des regards indiscrets.

Mais NE JAMAIS :

- ÉCRIRE ce code PIN ;
- COMMUNIQUER ce code PIN à une autre personne ;
- COMPOSER ce code PIN ailleurs que sur un Terminal de paiement électronique (TPE) affichant le logo Mastercard ou sur un DAB affichant le logo Mastercard.

Le Porteur de la Carte prépayée 12-17 ans est responsable de sa carte (Nom d'utilisateur, code PIN, et mot de passe associé). Le Porteur ne doit pas communiquer le numéro de sa carte.

Le Porteur doit conserver en sécurité son code PIN.

Le Porteur ne doit jamais divulguer ses numéros et codes. Cela implique donc de sa part :

- I. Qu'il mémorise son code PIN dès qu'il le reçoit et qu'il supprime le SMS d'envoi
- II. Qu'il n'écrive jamais son code PIN sur sa carte ou sur tout autre support,
- III. Qu'il garde son code secret en toutes circonstances,
- IV. Qu'il ne divulgue pas son code PIN.

Le Porteur doit signer la bande de signature prévue à cet effet au verso de la Carte prépayée 12-17 ans dès réception de celle-ci.

Si vous oubliez votre code PIN, vous pourrez le récupérer à tout moment en vous connectant à votre espace personnel en utilisant la fonction "Récupérez votre code PIN". Envoyez le SMS <PIN>< 4 derniers chiffres de votre carte> au 06 44 63 12 44 ou depuis l'étranger +336 44 63 12 44.

La carte doit être utilisée uniquement par son Porteur dont il assure la sécurité. Il ne doit en aucun cas permettre l'utilisation de celle-ci par une autre personne.

16 - Responsabilités

16.1 - Responsabilité du Porteur

Le Porteur de la Carte prépayée 12-17 ans doit prendre toute mesure pour conserver sa carte et préserver le dispositif de sécurité personnalisé qui lui est attaché, notamment son code PIN. Il doit l'utiliser conformément aux finalités spécifiées dans les présentes Conditions Générales. La carte doit être utilisée uniquement par son Porteur. Seul le Porteur est à même de l'utiliser. Vous ne devez en aucun cas permettre l'utilisation de celle-ci par une autre personne.

En cas d'utilisation non conforme de la carte conformément aux présentes Conditions Générales, toute réclamation, dans le cas où nous arrivons à démontrer par tout moyen que le Porteur a intentionnellement omis de conserver les informations de sécurité de manière confidentielle, agi de manière frauduleuse, avec un retard injustifié ou avec une grave négligence, pourra être rejetée. Si le Porteur soupçonne une tierce personne de connaître les numéros de la (des) carte(s) ou des informations de sécurité, vous devez nous contacter immédiatement.

Après expiration de la (des) carte(s) du Porteur, ou après avoir retrouvé une carte déclarée volée, le Souscripteur/Porteur accepte de détruire la (les) carte(s) en la (les) coupant en deux par la bande magnétique. Au moment de la souscription de la Carte prépayée 12-17 ans, le Souscripteur doit s'assurer qu'il dispose d'une provision suffisante sur le compte bancaire qui sera débité. Le compte bancaire du Souscripteur est débité suite à la prise en compte des données indiquées lors de la souscription et du règlement.

16.2 - Changement de coordonnées

16.2.1 - Si vous effectuez des transactions sur Internet, certains sites pourront vous demander de saisir votre nom, prénom et adresse. Dans ce cas, vous devrez fournir l'adresse la plus récente enregistrée sur votre espace personnel. Toutes nos correspondances seront envoyées à cette adresse.

16.2.2 - Le Souscripteur doit nous informer de tout changement d'adresse et autres coordonnées dans un délai maximum de quinze jours calendaires. Pour ce faire, vous pourrez les mettre à jour soit à partir de l'adresse e-mail suivante : carte12-17@macif.fr ou par écrit à l'adresse postale suivante : Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris. Dans le cas où vous auriez omis de nous avertir de tout changement et que nous rapportons la preuve que cette omission est en lien direct avec un cas de négligence, de fraude ou autre activité illégale en rapport avec votre compte et votre carte, vous serez, à notre égard, tenu responsable. Afin de valider votre nouvelle adresse, nous vous demanderons de nous fournir des pièces justificatives.

16.2.3 - Pour des raisons de sécurité et à des fins de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent, nous nous réservons en tout temps le droit de nous assurer des bonnes identités et adresses associées à la carte en vous demandant de nous fournir un document original prouvant vos coordonnées. Dès la souscription à nos services, vous serez également soumis à des vérifications d'identité électronique par nos soins ou par l'intermédiaire des tierces parties concernées.

16.2.4 - Les cartes sont émises conformément aux limites et conditions réglementaires. Les limites des cartes et de leur utilisation sont précisées dans l'Annexe 1. Voir également la liste des Marchands auprès desquels le paiement par Carte prépayée 12-17 ans ne sera pas possible en Annexe 2.

16.3 - Responsabilité en cas d'opérations de paiement non autorisées

En cas d'opération de paiement non autorisée signalée par le Souscripteur ou le Porteur dans les treize mois à compter de la date à laquelle les fonds ont été déduits du solde disponible, l'Émetteur procédera au remboursement du montant de l'opération de paiement non autorisée immédiatement après avoir pris connaissance de l'opération ou après en avoir été informé, et en tout état de cause au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant, sauf s'il a de bonnes raisons de soupçonner une fraude et s'il communique ces raisons par écrit à la Banque de France. Le cas échéant, l'Émetteur rétablit le compte débité dans l'état où il se serait trouvé si l'opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu.

En cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol de Carte prépayée 12-17 ans ou des données de sécurité personnalisées y afférentes, le Souscripteur supporte, avant la notification, les pertes liées à l'utilisation de cet instrument et des données de sécurité personnalisées, dans la limite d'un plafond de 50 euros. Toutefois, la responsabilité du Souscripteur n'est pas engagée :

- en cas d'opération de paiement non autorisée effectuée sans utilisation des données de sécurité personnalisées ;
- ou en cas de perte due à des actes ou à une carence d'un salarié, d'un agent ou d'une succursale de l'Émetteur ou d'une entité vers laquelle l'Émetteur a externalisé ses activités.

Lorsque le prestataire de services de paiement du Marchand est situé dans un État qui n'est pas membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'espace économique européen, quelle que soit la devise utilisée pour l'opération de paiement, les pertes consécutives à la perte ou vol de la Carte sont à la charge du Souscripteur dans la limite de 50 euros même en cas d'Opération de paiement non autorisée effectuée sans utilisation des données de sécurité personnalisées.

En cas de perte ou de vol de la carte, nous fournirons au Porteur une Carte prépayée 12-17 ans de remplacement associé le cas échéant à un nouveau Compte crédité en date d'un montant équivalent à votre dernier Solde disponible. Des frais pourront être appliqués pour la délivrance de la nouvelle carte. Une fois informés d'une perte ou d'un vol, nous suspendrons immédiatement les Services, de façon à limiter toute perte supplémentaire. Nous

ne pouvons prendre des mesures pour éviter une utilisation abusive des services qui vous serez imputable. Une contestation du Souscripteur ou du Porteur doit être réalisée dès que possible en fournissant le numéro de carte ainsi que les identifiants, ou toute autre information permettant votre identification.

La responsabilité du Souscripteur n'est pas engagée si l'opération de paiement non autorisée a été effectuée en détournant, à l'insu du Porteur, la carte ou les données de sécurité personnalisées y afférentes. Elle n'est pas engagée non plus en cas de contrefaçon de la carte si, au moment de l'opération de paiement non autorisée, le Porteur était en possession de sa carte.

Toutes les opérations de paiement non autorisées sont à la charge du Souscripteur, sans limitation du montant en cas :

- de négligence grave aux obligations lui incombant au titre des présentes ;
- d'agissements frauduleux du Porteur ou du Souscripteur.

Si par la suite vous retrouvez ou récupérez une Carte prépayée 12-17 ans que vous avez déclarée perdue ou volée, vous devrez immédiatement la détruire en la coupant en deux par la bande magnétique.

Vous vous engagez à apporter votre aide à nos agents ainsi qu'aux autorités compétentes dans le cas où votre Carte prépayée 12-17 ans serait perdue, volée ou si nous soupçonnons que l'utilisation de la carte est douteuse et/ou frauduleuse.

- **16.4 - Responsabilité en cas d'opération de paiement dont le montant exact n'est pas défini ou n'est pas celui attendu**

Le Souscripteur peut contester une opération de paiement autorisée dont le montant exact n'est pas défini ou dont le montant dépasse celui auquel vous pouviez raisonnablement vous attendre. Cette demande doit être transmise à l'Émetteur par l'intermédiaire de Paytop dans les huit semaines après la date à laquelle les fonds ont été débités à l'adresse suivante : carte12-17@macif.fr ou par courrier : Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris. L'Émetteur est tenu de restituer au Souscripteur le montant visé dans un délai de dix Jours ouvrables suivant la réception de la demande, si celle-ci s'avère justifiée compte tenu de la réglementation. L'Émetteur se réserve la possibilité de refuser un tel remboursement qui sera motivé et notifié au Souscripteur. Ce dernier s'engage à fournir tous les éléments nécessaires permettant de déterminer les circonstances de l'Opération de paiement.

La contestation ne peut porter sur le taux de change appliqué à une opération de paiement préalablement défini dans le guide tarifaire.

- **16.5 - Force majeure**

La responsabilité de l'Émetteur, de Paytop ou de MACIF ne pourra pas être engagée en cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code civil et aux décisions de justice des tribunaux français.

La force majeure doit être comprise comme tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion des Conditions Générales et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution des obligations.

La force majeure suspendra les obligations nées des présentes pendant la durée de son existence. Dès lors, l'Émetteur, Paytop et MACIF ne seront pas non plus responsables de tout acte, omission ou de tout manquement à l'exécution de ses obligations dans la mesure où cela résulte de la survenance d'un cas de force majeure.

- **16.6 - Exonération de responsabilité de l'Émetteur**

L'Émetteur est responsable des pertes financières directes du Souscripteur résultant de déficiences techniques du système de paiement rattaché à la Carte prépayée 12-17 ans et sous la responsabilité de l'Émetteur. Il n'est donc pas responsable d'une perte due à une déficience technique des Systèmes et Associations signalée au Porteur par un message visible sur son Espace personnel ou par sms.

Dans le cadre des présentes Conditions Générales, notre responsabilité ne peut pas être engagée pour les pertes directes et indirectes (perte de données, perte de bénéfices, etc.), et notamment :

- a. pour toute faute ou manquement d'un prestataire de services de paiement tiers agrégateurs d'informations et/ou initiateurs de paiement ;

- b. lorsque le Porteur ou le Souscripteur agit frauduleusement ou avec une grave négligence ;

- c. en cas de dysfonctionnement, défaillance de votre appareil électronique (téléphone mobile, ordinateur, tablette, etc.) ;

- d. si des erreurs ou dysfonctionnements surviennent sous la responsabilité de votre établissement gestionnaire de votre compte bancaire.

Notion de négligence grave :

Compte tenu de l'ensemble des circonstances de fait et sans préjudice du pouvoir d'appréciation souverain du juge, peut être considéré comme négligence du seul fait du Porteur :

- la non déclaration /notification de la perte du vol ou de tout risque d'abus de la carte dès qu'il en a eu connaissance ;
- le défaut de précaution à l'égard du code PIN comme noter son code PIN sous forme lisible sur la Carte ou sur un objet ou un document conservé ou emporté par le Porteur avec la carte ou de divulguer son code PIN à un tiers ;
- le défaut de précaution à l'égard de la carte comme laisser la carte visible aux yeux de tous ou accessible par tous : exemple laisser la carte dans la chambre d'hôtel (sauf dépôt dans un coffre-fort), laisser la carte sans surveillance dans un lieu privé ou diverses personnes outre son titulaire ont accès à l'occasion par exemple d'une fête ou réception.

- **16.7 - Expiration et remboursement**

16.7.1 - Vous pouvez à tout moment avant la date d'expiration de la Carte prépayée 12-17 ans et sans frais, demander le remboursement total du solde disponible en contactant le service client au 09 72 14 88 68 ou sur l'espace personnel complété d'un courrier à Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris. Ce remboursement s'effectuera à la valeur nominale des unités de monnaie électronique.

16.7.2 - La Carte prépayée 12-17 ans comporte une date d'expiration figurant à son recto. Après la date d'expiration de la carte, le solde disponible sur votre compte ne sera plus utilisable jusqu'à réception d'une nouvelle Carte prépayée 12-17 ans.

16.7.3 - Les services et les présentes Conditions Générales prendront fin à la date d'expiration de la carte sauf si vous avez effectué au préalable les démarches nécessaires pour obtenir une nouvelle carte sur le site ou en contactant le service client.

16.7.4 - Vous ne pourrez plus utiliser la (les) carte(s) après sa (leur) date d'expiration.

16.7.5 - Si une Carte prépayée 12-17 ans expire avant que le Solde disponible soit épuisé, vous pourrez néanmoins contacter notre Service client par e-mail : carte12-17@macif.fr ou par courrier : Paytop - 5 rue de la Baume - 75008 Paris, afin de demander le remboursement du solde disponible de la carte.

16.7.6 - Vous pouvez demander le remboursement de votre Solde disponible à tout moment en contactant le Service Client.

16.7.7 - Nous possédons un droit absolu de compensation, de transfert, et de déduction de tout ou partie de votre solde disponible dans le but de satisfaire des engagements que vous auriez pris envers un ou plusieurs tiers, pour les régler, ou pour recouvrer des frais qui nous seraient dus et qui n'auraient pas été honorés à échéance.

● **17 - Durée, résiliation et suspension de la carte**

- **17.1 -** Nous pouvons suspendre et/ou mettre fin à l'utilisation de votre Carte prépayée 12-17 ans à tout moment, moyennant un préavis de deux mois. La suspension de la carte peut notamment résulter d'un soupçon d'opération non autorisée, frauduleuse ou en raison d'obligations sécuritaires.

- **17.2 -** L'utilisation de la carte sera interrompue après la date d'expiration qui est de 3 ans à compter de la date de souscription des présentes Conditions Générales.

- **17.3 -** Nous pourrions mettre fin ou suspendre, pendant une période raisonnable et nécessaire, l'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans à tout moment, sans préavis dans les cas suivants :

- I. En cas de panne ou de défaillance dans le système de traitement de données ;

- II.** Si nous avons des raisons de croire que vous avez utilisé, ou, êtes susceptible d'utiliser la carte, ou de permettre l'utilisation de celle-ci par un tiers en violation des présentes Conditions Générales ;
- III.** Si le solde disponible est susceptible de subir des fraudes ou abus ;
- IV.** Si nous vous soupçonnons d'avoir fourni des renseignements faux ou incorrects ;
- V.** Sur ordre ou réquisition de la police ou de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

● **17.4** - S'il s'avère que des opérations de paiement ont eu lieu ou que des frais ont été engagés par l'utilisation de la carte après que nous ayons mis en œuvre la clause 16.1, le Souscripteur devra nous rembourser immédiatement les montants correspondants.

● **17.5** - Si vous, le Souscripteur, souhaitez résilier les présentes Conditions Générales liées à votre Carte prépayée 12-17 ans, vous devrez en faire la demande et demander un remboursement du Solde disponible, comme indiqué dans la clause 16 ci-dessus. Par courrier : Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris.

La résiliation prendra effet dans un délai maximum de 30 jours après notification de la demande de résiliation. Nous procéderons au remboursement du Solde disponible de la Carte.

● **17.6** - Une fois toutes les informations nécessaires de votre part reçues (numéro client et numéro de la Carte prépayée 12-17 ans à résilier), et après traitement de toutes les opérations de paiement et frais applicables, nous rembourserons le Souscripteur de la totalité du solde disponible restant, déduction faite des frais afférents à la résiliation des présentes Conditions Générales conformément au guide tarifaire et à condition que :

I. Vous n'ayez en aucun cas agi de manière frauduleuse ou négligente,

II. Nous ne soyons pas tenus de retenir votre Solde disponible du fait de la loi ou de la réglementation, à la demande des autorités ou tribunaux civils, judiciaires ou administratifs.

● **17.7** - À compter de la prise d'effet de la résiliation des présentes Conditions Générales, vous devrez détruire votre carte en la coupant en deux par la bande magnétique.

● **17.8** - Si après le remboursement de votre solde disponible il s'avère que d'autres opérations de paiement ont été effectuées ou que des frais aient été occasionnés par l'utilisation de votre (vos) carte(s), ou que nous recevions le remboursement d'une opération de paiement antérieur, nous vous informerons que vous devez rembourser immédiatement les sommes dont vous êtes redevable.

● 18 - Traitement des réclamations / Médiation

● **18.1** - Nous prenons les réclamations très au sérieux et apprécions l'occasion qu'elles nous offrent de répondre aux attentes de nos clients. Notre objectif premier est de trouver une solution répondant à toutes les réclamations que vous pourriez émettre aussi vite et efficacement que possible et par conséquent de prendre les mesures documentées ci-dessous.

● **18.2** - En cas de difficultés concernant la Carte prépayée fournie par l'Émetteur, vous pouvez obtenir toutes les informations souhaitées, formuler toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir par écrit le Service Client qui s'efforce de trouver avec vous une solution.

Vous avez la possibilité de joindre le Service Client :

- par téléphone : 09 72 14 88 68
- par e-mail : carte12-17@macif.fr
- par courrier : Service de gestion de réclamations de PCSIL - Front Office, Scurlockstown Business Park, Trim, Co.Meath, C15 K2R9

● **18.3** - L'Émetteur et Paytop s'engagent à vous répondre sous quinze jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, l'Émetteur et/ou Paytop vous adresseront une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de leur réponse. En tout état de cause, vous recevrait une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

● **18.4** - Dans l'éventualité de la persistance d'un litige avec l'Émetteur, vous avez la faculté de saisir gratuitement le Financial Services and Pensions Ombudsman (Médiateur des services financiers et des pensions) à Lincoln House, Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29.

Un litige ne peut être examiné par le médiateur si : le Souscripteur ne justifie pas avoir tenté de préalable de résoudre son litige directement auprès de l'Émetteur par une réclamation écrite, auprès du service clients restée sans réponse satisfaisante ; la demande est manifestement infondée ou abusive ; le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ; le Souscripteur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de l'Émetteur ; le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

À l'issue du délai de traitement du dossier (90 jours au plus), le médiateur recommande une solution au litige. Les contestations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni invoqués à l'occasion de toute autre procédure (que celle de la médiation), sans l'accord des parties.

La saisine du médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Souscripteur à l'égard de l'Émetteur pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

● **18.5** - Le Souscripteur peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

● **18.6** - Vous devez nous fournir tous les reçus et les informations qui sont pertinents à votre demande.

● **18.7** - Si notre enquête démontre que nous avons incorrectement déduit un montant de votre solde disponible, nous vous rembourserons le montant. Si nous établissons que le montant remboursé avait été correctement déduit, nous pouvons le déduire du solde disponible et vous facturer des frais d'enquête. Si vous ne disposez pas d'un solde suffisant, vous devez nous rembourser le montant immédiatement sur demande.

● **18.8** - En ce qui concerne tout différend entre le Souscripteur et un Marchand, à condition que vous soyez en mesure de nous assurer que vous avez déjà fait tous les efforts pour résoudre le différend avec le Marchand concerné, nous tenterons de vous aider autant que cela est raisonnablement possible. Pour toute aide que nous pouvons vous donner avec un tel différend, nous pouvons vous facturer des frais de retro facturation (chargeback) conformément au guide tarifaire ou le cas échéant, convenus d'un commun accord. S'il y a un conflit non résolu avec un Marchand dans les cas où la Carte a été utilisée pour une opération, vous serez responsable de l'opération et vous devrez le résoudre directement avec le Marchand concerné.

Afin de répondre au mieux à vos attentes et conserver les preuves des réponses apportées par nos équipes, les communications téléphoniques avec le service client pourront être enregistrées.

● 19 - Protection des données personnelles

La collecte de vos données à caractère personnel recueillies dès à présent ou ultérieurement, est obligatoire. Le défaut de communication de tout ou partie de ces données peut entraîner l'absence de délivrance de la Carte prépayée 12-17 ans. Les données personnelles du Souscripteur et du Porteur font l'objet de traitements de données à caractère personnel par PCSIL et Paytop en qualité de responsables conjoints de traitement. Les données personnelles sont traitées par la MACIF à des fins de reporting et de suivi de la relation client, et avec votre consentement, à des fins de prospection commerciale. Toute demande d'exercice de l'un de vos droits s'effectuera directement auprès de Paytop qui est votre interlocuteur privilégié.

Vos données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : ouverture et gestion du compte, fourniture des services liés au compte, émission et gestion de la carte, relevés des opérations, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude et gestion des réclamations. Avec votre consentement, les données pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par la MACIF.

Des vérifications d'identité auprès d'autres organismes pourront être effectuées dans le cadre de nos obligations légales liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les communications téléphoniques et électroniques échangées avec le service client pourront être enregistrées à des fins de preuve et de qualité. Chaque traitement de données repose sur une base légale conformément à la réglementation en vigueur que cela soit pour l'exécution du contrat, conformément à une obligation légale dans le cadre d'un intérêt légitime ou sur la base de votre consentement le cas échéant.

Les données sont conservées pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur. En fonction de la finalité et de nos obligations légales, vos données personnelles seront conservées pour une durée variable afin de nous permettre d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, notamment en cas de recours et de contentieux. Elles seront ensuite détruites ou archivées, conformément aux obligations légales.

Afin de permettre l'exécution des services de la Carte prépayée 12-17 ans, PCSIL est amené à transférer certaines données personnelles à un prestataire technique situé aux États-Unis, ce transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le Souscripteur et le Porteur bénéficient d'un droit à la portabilité des données fournies, d'un droit d'accès, d'opposition, notamment à la prospection commerciale et de rectification des informations qui le concernent lorsque celles-ci sont inexacts ou incomplètes. Il vous suffit d'écrire, en indiquant vos nom, prénom et références à l'adresse électronique suivante : dpo@paytop.com ou par courrier à Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris. Vous pouvez également demander à cette même adresse un retrait du consentement, une limitation d'un traitement ou une suppression des données collectées par l'Émetteur et transmettre vos directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après votre décès. Vous avez également le droit de saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Une question ? Une demande d'information supplémentaire sur la protection de vos données ? Vous pouvez retrouver la politique des données à caractère personnel directement sur le site Macif à l'adresse suivante : https://www.macif.fr/files/live/sites/maciffr/files/conditions_generales_banque/protection_donnees_perso.pdf. Conformément aux dispositions de l'article L. 526-35 du Code Monétaire et Financier, l'Émetteur est tenu au secret professionnel. Toutefois, ce secret peut être levé, conformément à la législation en vigueur, en vertu d'une obligation légale réglementaire et prudentielle, notamment à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, ainsi qu'à celle du juge pénal institué par l'article L. 562-4 du Code Monétaire et Financier ou en cas de réquisition judiciaire notifiée à l'Émetteur. Nonobstant ce qui précède, le Souscripteur a la faculté de relever l'Émetteur du secret professionnel en lui indiquant par écrit les tiers autorisés à recevoir des informations confidentielles le concernant. Le secret professionnel est levé par l'effet de la réglementation au profit des sociétés fournissant des tâches opérationnelles importantes à l'Émetteur dans le cadre des présentes et à toute autorité ou destinataire désigné par la loi.

Le Souscripteur est informé que l'Émetteur est habilité à communiquer tout incident de fonctionnement aux établissements publics ou privés en charge de la centralisation de ces informations.

● 20 - Divers

● **20.1** - Nous pourrions céder nos droits, intérêts ou obligations en vertu des présentes Conditions Générales à toute tierce partie (y compris par voie de fusion, de consolidation ou d'acquisition de la totalité ou la quasi-totalité de nos activités et de nos actifs) après notification écrite deux mois à l'avance. Cela ne nuira pas à vos droits ou obligations liés à ces présentes Conditions Générales.

● **20.2** - Le Souscripteur et le Porteur expriment leur accord pour ne pas utiliser la (les) carte(s) de manière illégale et vous acceptez de nous indemniser pour toute réclamation ou procédure provoquée par un tel usage illégal de la (des) carte(s).

● **20.3** - Les présentes Conditions Générales, ainsi que ses annexes mentionnées et le guide tarifaire, constituent le contrat complet et l'accord des parties et remplacent ainsi tout accord précédent entre les parties relatives à l'objet des présentes Conditions Générales.

● **20.4** - Les Conditions Générales ainsi que le guide tarifaire peuvent être consultés sur le site Internet macif.fr et votre espace personnel.

● **20.5** - Décès

Dès réception de l'information du décès du Souscripteur, l'utilisation des Services est immédiatement bloquée jusqu'à l'issue des opérations de liquidation de la succession dans le respect de la loi applicable. L'Émetteur remboursera alors les sommes dues après dénouement des opérations de paiement en cours et des frais dus. Cependant, toute opération de paiement effectuée par le Souscripteur jusqu'à la date de son décès impliquant un règlement devra être exécutée conformément aux présentes.

En cas de décès du Porteur, nous mettrons fin à l'utilisation de la Carte. L'Émetteur remboursera les sommes dues (après dénouement des Opérations de paiement en cours) sur la carte bancaire du Souscripteur.

● 21 - Modification des Conditions générales

Toute modification des Conditions générales et de ses annexes, susceptible d'être effectuée par l'Émetteur notamment en raison de dispositions législatives ou réglementaires, sera notifiée au Souscripteur par tout moyen au plus tard deux mois avant la date d'entrée en vigueur de la modification proposée.

Dans le cas où le Souscripteur refuserait les modifications proposées, il pourra avant cette date résilier sans frais les Conditions générales selon les modalités décrites à l'article 17 des présentes. À la date de prise d'effet de la résiliation, le Souscripteur et le Porteur doivent cesser d'utiliser la Carte prépayée 12-17 ans conformément aux présentes.

À défaut d'avoir notifié à l'Émetteur son refus de la modification proposée avant sa date d'entrée en vigueur, le Souscripteur est réputé avoir accepté cette modification.

● 22 - Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En application des dispositions des articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, l'Émetteur est soumis à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. À ce titre, l'Émetteur est tenu de s'informer auprès du Souscripteur pour toute opération de paiement de l'origine, de l'objet et de la destination de l'opération de paiement. Il doit, par ailleurs, réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification du Souscripteur et le cas échéant, du bénéficiaire effectif. Le Souscripteur s'engage à faire toute diligence pour permettre à l'Émetteur d'effectuer un examen approfondi, à l'informer de toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations de paiement habituellement enregistrées en application des présentes.

Le Souscripteur s'engage à fournir tout document ou information demandé par l'Émetteur.

Il reconnaît que l'Émetteur peut être amené à mettre en place des systèmes de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes.

Le Souscripteur reconnaît que l'Émetteur peut mettre un terme, refuser d'exécuter, ou reporter à tout moment l'exécution d'une opération en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature. Il est informé qu'une opération de paiement réalisée dans le cadre des présentes peut faire l'objet de l'exercice du droit à la communication de la cellule de renseignement financier nationale. Le Souscripteur peut, conformément à la réglementation, accéder à toutes les informations ainsi communiquées sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme lorsque ces données sont relatives au Souscripteur.

Aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée contre l'Émetteur, ses dirigeants ou ses préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations de soupçon auprès des autorités compétentes.

● 23 - Langue applicable

La version française des présentes Conditions Générales lie les Parties, les versions amendées seront rédigées en français.

● 24 - Garantie sur la carte

Exceptionnellement, la Carte prépayée 12-17 ans peut présenter des anomalies empêchant l'utilisation conforme par le Porteur. L'Émetteur est tenu de respecter les garanties légales de conformité et de vice caché. À cet effet, le Souscripteur ou le Porteur doit renvoyer la carte défective par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : par courrier : Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris.

Ces frais d'envoi seront remboursés directement sur le compte du Souscripteur dès lors que la carte est considérée comme étant effectivement défectueuse. En cas de déclaration erronée du Souscripteur ou du Porteur sur ladite carte ou de négligence de leur part, des frais de remplacement pourront être prélevés.

● 25 - Convention de preuve

Lorsque le Souscripteur ou le Porteur nie avoir donné son consentement pour réaliser une opération de paiement, il appartient à

l'Émetteur d'apporter la preuve que l'opération de paiement a été authentifiée, dûment enregistrée et comptabilisée conformément à l'état de l'art et qu'elle n'a pas été affectée par une déficience technique. Cette preuve peut être apportée par tous moyens, notamment par les enregistrements des équipements électroniques ou leur reproduction sur un support informatique de l'utilisation de la Carte prépayée 12-17 ans et des données de sécurité personnalisées.

● 26 - Protection des fonds

Vos fonds sont protégés par la loi. Dans le cas où PFS Card Services Ireland Limited serait insolvable, la Monnaie électronique sera protégée contre les réclamations faites par les autres créanciers.

● 27 - Droit applicable et tribunaux compétents

● 27.1 - Dans la mesure permise par la loi et sans affecter vos droits en tant que consommateur, les présentes Conditions Générales et tout litige ou demande en découlant sont régis et interprétés conformément aux lois en vigueur en France et relèvent de la compétence exclusive des tribunaux français.



Annexe 1

PROGRAMME CARTE PRÉPAYÉE MACIF 12-17 ANS	Plafond
PLAFONDS DES DÉPENSES	
Montant maximum autorisé en retrait en DAB par jour	150 €
Montant maximal autorisé par opération de retrait en DAB	50 €
Montant maximum de paiements autorisés sur un jour dans la limite du Solde disponible	2 500 €
Nombre maximum de paiements autorisés par jour	20
Nombre de retraits autorisés en DAB par jour	3
PLAFONDS DES CHARGEMENTS	
Montant minimum du chargement initial	10 €
Montant maximum du chargement initial	1 000 €
Montant minimum d'un chargement	10 €
Montant maximum d'un chargement	1 000 €
Montant de rechargement maximum cumulés autorisés par an	10 000 €
Montant de rechargement maximum autorisé par mois	1 000 €
Solde maximum autorisé sur la Carte	5 000 €
Nombre de rechargements autorisés par jour	3

Annexe 2

Liste des Marchands (par leur codification) auprès desquels le paiement par Carte prépayée 12-17 ans ne sera pas possible.

3560 • Hôtel et casino ALADDIN
3597 • Hôtel et casino RIVERSIDE
3737 • Hôtel et casino RIVIERA
3738 • Hôtel et casino TROPICANA
3769 • Hôtel et casino STRATOSPHERE
3771 • Hôtel et casino CAESARS
3773 • Hôtel et casino LE VENETIAN
3774 • Hôtel et casino NEW YORK NEW YORK
3792 • Hôtel et casino CLARIDGE
3794 • Hôtels GRAND CASINO
3796 • Hôtel et casino PEPPERMILL
4784 • Péages routes et ponts
5542 • Distributeur automatique de carburants
6012 • Institutions financières / marchandises et services
6050 • Établissement financiers émetteur de liquidités
6051 • Institutions non-financières / devise étrangère, mandats postaux, chèques de voyages
6211 • Courtiers en valeurs mobilières / vendeurs de titres
6760 • Bons d'épargne
7273 • Services de rencontres et d'escorte
7297 • Salons de massages
7801 • Paris et jeux sur Internet
7995 • Paris et jeux (incluant jeux, tickets de loterie, jetons de jeux au casino)

Annexe 3

Bordereau de rétractation (article 2 - Rétractation).

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier et L. 222-7 du Code de la consommation, je bénéficie d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la signature des présentes Conditions Générales pour exercer mon droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités (mais sous déduction des Frais encourus par l'utilisation anticipée de la Carte entrant dans le cadre de l'exécution de tout ou partie de la prestation de Services effectués avant la rétractation). Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai rappelé ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Paytop - Service Client - 5 rue de la Baume - 75008 Paris.

Je soussigné(e) (NOM / Prénoms),
 déclare renoncer souscrire aux présentes Conditions Générales.

Fait le :

Signature :

La Macif toujours à vos côtés

- En **point d'accueil** ou par **téléphone**
- Sur **macif.fr** ou sur **l'application mobile** en vous connectant à votre espace personnel



PAYTOP
en partenariat avec



Essentiel pour moi

La Carte prépayée 12-17 ans est émise par PFS Card Services Ireland Limited, en vertu d'une licence de Mastercard® International Incorporated. **PFS Card Services Ireland Limited** est agréée et supervisée en qualité d'établissement de monnaie électronique par la Banque centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland) sous le numéro C175999, dont le siège social est situé au Front Office, Scurlockstown Business Park, Trim, Co. Meath, Irlande C15 K2R9.

PAYTOP - Société par actions simplifiée. Capital 4 509 962,50 €. RCS Paris 487 568 446. Siège social : 5 rue de la Baume - 75008 Paris. Établissement de paiement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. Elle intervient en qualité de distributeur de la Carte prépayée émise par PFS Card Services Ireland Limited.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort. Macif intervient en qualité de sous-distributeur de la Carte prépayée émise par PFS Card Services Ireland Limited.